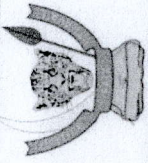


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 168/2024

A LA SOCIETE PANAFRICAINNE DE METAUX-CONGO « PAM CONGO »

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à la maintenance subaquatique des installations de production des centrales Inga 1 et 2 dans la province du kongo central, conclu avec la SNEL SA, pour un montant total hors taxe de Euros trois cent mille (€ 300 000) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit Euros deux mille cent (€ 2 100,00), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 22/08/2024.

Directeur Administratif et Financier



Mc Claude KAYEMBA MBEA
Directeur Général